

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Monsieur UGALDE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Actualisation des tarifs.

En complément de l'offre traditionnelle d'accès au public et de prêt d'ouvrages, la Médiathèque propose d'autres prestations telles que la reproduction de documents patrimoniaux et le prêt inter bibliothèque (PIB).

Les tarifs de ces prestations datant de juillet 2001, il est proposé de les actualiser en référence à la variation de l'indice des prix à la consommation depuis cette période, dans la limite d'une augmentation de 15 %, et de les intégrer dans la grille tarifaire annexée au règlement de la Médiathèque. Les tarifs de la lecture publique, modifiés en 2013 (délibération n° 15 du 18 juillet 2013) et figurant dans l'actuelle annexe 6 au règlement, restent identiques.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

IMAGE	NOIR ET BLANC	COULEUR
Édition d'ouvrage	17,00 €	30,00 €
Usage scientifique	3,50 €	6,00 €
Usage commercial : Publicité et produits dérivés (cartes, posters, papeterie, jeux, timbres, calendrier, emballage, packaging,...) ; diffusion télévisuelle, cinéma, site internet payant	80,00 €	105,00 €
TEXTE	1,50 €/page gratuit si usage scientifique	

PIB FOURNISSEUR	EN FRANCE	A L'ETRANGER
Acheminement d'un ouvrage	Frais d'envoi selon tarifs postaux en vigueur avec seuil de 8,00 €	Frais d'envoi selon tarifs postaux en vigueur avec seuil de 30,00 €

PIB DEMANDEUR	EN FRANCE	A L'ETRANGER
Frais postaux réclamés par l'organisme prêteur	Sur devis	Sur devis
Tarif de prêt d'ouvrages ou de fourniture de photocopies de l'organisme prêteur	Sur devis	Sur devis
Réacheminement de l'ouvrage vers l'organisme prêteur	Frais d'envoi selon tarifs postaux en vigueur	Frais d'envoi selon tarifs postaux en vigueur

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs mentionnés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et ajustements nécessaires du règlement intérieur de la Médiathèque et des annexes afférentes pour en permettre la mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.